

# EAUX DE LA VEAUNE 26260 CHAVANNES

## Délibération 03\_2024 du Bureau Syndical

Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 23 janvier, le Bureau Syndical s'est réuni à 18h30 au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET.

**Présents** : Christian COLOMBET, Lionel COMBRET, Christophe FAURE, Claude RENAUD, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Jean Luc COMBRISSE

**Excusés** : Christèle DEFRANCE

**OBJET** : Demande de Subvention - Hydrologie régénérative

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que pour faire face aux sécheresses récurrentes des travaux d'aménagement de la parcelle située en aval de nos périmètres de protection sont prévus. Ils consistent à ralentir l'écoulement des eaux pluviales avec la création de noues et de merlons favorisant ainsi localement la recharge de la nappe phréatique de la molasse.

Le montant prévisionnel des travaux est de 80 000.00 €.

Monsieur le Président propose d'adopter ces travaux d'hydrologie régénérative et de solliciter des subventions de l'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Après discussions, et délibérations, le Bureau Syndical :

- Approuve la réalisation d'un pilote d'hydrologie régénérative permettant une recharge active de la nappe pour un montant prévisionnel de 80 000.00 € H.T,
- sollicite des subventions de l'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau,
- sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant décision de subvention,
- et autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme  
Le Président  
Christian COLOMBET

